BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.
DÉPOT LÉGAL (Cher) 1987 Année 19

PREMIÈRE ANNÉE. N° 1 AOUT 1934

LES ECHOS DE PREUILLY

JOURNAL SATIRIQUE ET HUMORISTIQUE
PARAISSANT IRRÉGULIÈREMENT

INTRODUCTION

L'importance croissante de Preuilly, sa Plage, sa Baignade, ses Vignes, ses Champs et surtout ses Visiteurs, nous font l'obligation de créer pour cette importante Station balnéaire, un journal capable de renseigner la population sur les événements heureux ou malheureux de Preuilly.

Tous les habitants de la Commune, indigènes ou visiteurs, seront nos collaborateurs ; collaborateurs volontaires quand ils nous donneront des articles à insérer, collaborateurs involontaires quand nous reproduirons leurs gestes, leurs bons et mauvais mouvements, leurs bonnes et leurs mauvaises actions.

Preuilly présente en effet cette particularité d'avoir une population extrêmement riche. Cette richesse, qui date de la guerre, n'a pas contribué à améliorer la mentalité des personnes. Contrairement à la Californie, où la richesse du sol et la douceur du climat donnent aux habitants un sourire qui les rend meilleurs, la jalousie et l'envie règnent en maîtresses dans ce petit coin charmant, et les langues, dans langues de vipères, tapent tour à tour sur Pierre ou sur Paul. Chaque ménage compte des victimes. Celles-ci, heureusement, ne sont pas toujours au courant des médisances et des calomnies dont elles sont l'objet ; elles connaissent surtout les histoires que l'on raconte sur les autres et dont elles rient de bon cœur.

Pour que tout le monde soit renseigné, ceux ou celles qui bavardent et ceux qui restent à la maison, nous allons dire tout ce que nos collaborateurs auront entendu. Ainsi tout le monde pourra connaître à domicile les bavardages et les potins. On parlera de la Plage et de toutes les histoires amusantes qui s'y racontent, de toutes les farces qui s'y commettent. Le Conseil municipal occupera la place qu'il mérite, le Syndicat d'Initiative, cet intrus, également.

Quant à la Société de pêche, nous dirons tout ce que ses membres prendront de poissons et ce sera bien amusant.

Nous classerons par ordre de mérite les noms des femmes les plus bavardes de Preuilly, ceux des messieurs également. Nous essaierons de discerner celles ou ceux qui cherchent à nuire, de ceux ou de celles qui ne sont animés que d'une curiosité insatiable de savoir, de tout savoir ce qui se passe chez les autres.

Etrangers à toute politique, qu'elle soit de droite ou de gauche, nous ne nous priverons pas cependant de parler des hommes au pouvoir, de leur courage, de leur faiblesse aussi.

Nous entendons faire ressortir le rôle de chaque Conseiller municipal, les mérites de chacun, l'aide qui leur est apportée par leurs épouses et par des amis sympathiques.

Nous dirons quelques mots sur la situation économique du pays. Nous parlerons du prix des animaux et des denrées, du coût des maisons et des terrains et aussi l'évaluation des héritages.

Mais pour cela nous comptons sur un nombre important de collaborateurs qui, tous, sont assurés d'une discrétion certaine de notre part.

Si nous égratignons, en passant, quelques personnes, qu'elles nous en soient reconnaissantes ; c'est pour qu'elles aient dorénavant la langue moins longue, le cœur moins jaloux, les dents moins pointues, que nous les épinglerons sur ce journal.

PRULIACUM.

Un projet à étudier

Le programme d'outillage national va permettre à un bon nombre de Communes de réaliser certains projets intéressants.

La plupart des collectivités qui sont dépourvues d'un système d'adduction d'eau potable sont presque toutes rurales ; elles s'alimentent à des sources ou à des puits communs et par conséquent dangereux, étant donné que chacun utilise pour puiser l'eau son propre récipient, et que tous les récipients ne sont pas toujours d'une propreté impeccable.

M. Marchand, ingénieur hydrotechnicien, signale que « les statistiques d'hygiène sociale et le simple état-civil nous révèlent que la mortalité est devenue beaucoup plus faible dans les villes que dans les campagnes. » C'est, qu'en effet, la plupart des villes sont munies d'un système d'adduction d'eau potable.

Sans doute, la réalisation d'un tel projet n'est pas toujours facile dans les campagnes, en raison de l'éloignement même des différentes habitations et du coût des travaux pour une population le plus souvent inférieure à 1.000 habitants.

Cependant le problème n'est pas insoluble et ce qu'une Commune ne peut pas faire seule, deux, trois ou même quatre Communes, peuvent le tenter ensemble dans des conditions normales.

C'est la loi du 1er Février 1902 qui par ses articles 9 et 10 a traité de la question de l'eau. D'autres textes sont venus compléter cette loi. Il serait difficile, dans le cadre de cet article, de pré-

Jo 78111

ciser l'aide apportée par l'Etat aux Communes en cette matière ; qu'il nous suffise de dire que cette aide est considérable et qu'elle consiste en subventions gratuites.

Le Génie rural est habituellement chargé de donner tous renseignements utiles aux Communes sur cette question et il étudie les projets gratuitement.

Or la Commune de Preuilly possède à « La Fontaine », des sources remarquables en qualité et en quantité. Utiliser cette richesse vient tout naturellement à l'esprit de ceux qui veulent toujours un peu plus de bien-être pour les classes laborieuses. En faire profiter les communes environnantes, comme Ste-Thorette, Quincy, Limeux, Cerbois, semble parfaitement possible et désirable.

Mais il faut le vouloir. Si la Municipalité de Preuilly prenait l'initiative de faire étudier un projet de vaste envergure, elle servirait bien les intérêts du pays.

L. G.

La fête du 19 Août 1934

Ainsi donc, une fois de plus, M. le Maire et la Municipalité de Preuilly, s'inspirant de nos suggestions, ont décidé d'agrémenter l'Assemblée demandée par les Commerçants, d'une fête nautique.

Nous aurons donc des courses de natation, des courses aux canards, toutes réjouissances qui ne peuvent évidemment qu'attirer du monde à Preuilly.

En souhaitant un franc succès aux organisateurs, nous nous permettons d'attirer leur attention sur la nécessité de prévoir, pour la natation : des courses de vitesse 100 à 150 mètres, des courses de fond 2.000 mètres et de faire deux catégories pour les hommes, suivant l'âge des concurrents et deux pour les femmes.

Enfin une épreuve de nage sous l'eau, avec ou sans départ du plongeoir, paraîtrait nécessaire.

Le Syndicat d'initiative, avec le désintéressement le plus absolu, est d'ailleurs prêt à collaborer à l'organisation de la fête ; mais il attendra, sans doute en vain, l'invitation nécessaire.

Le Syndicat d'Initiative vivra

Malgré la campagne menée par quelques imbéciles mal renseignés, par quelques lèche-culs, par quelques lâches ou par quelques malhonnêtes, le Syndicat d'Initiative vivra :

Il vivra pour l'intérêt général exclusivement et non contre ou pour des intérêts particuliers.

Contrairement à un bruit répandu par M. l'Adjoint, qu'il m'a dit tenir de M. le Maire, le Syndicat d'Initiative n'a jamais recherché, à l'instigation de son Président, à faire chasser de la Plage, par les Ponts-et-Chaussées, les Commerçants qui s'y étaient installés.

Ce qui est exact, c'est que le 8 *Juin*, avant même que des Cafetiers aient amené le moindre matériel sur la Plage, le Syndicat avait écrit à M. l'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées une lettre dont je reproduis les passages ci-dessous :

« ...Mlle la Comtesse de Bourbon a fait abattre, sur la rive opposée à la Plage, des saules et des arbres qui étaient certainement sur la propriété de l'Etat, car ils baignaient dans le Cher. Quelques-uns sont restés couchés dans un désordre parfait et risquent de faire causer des accidents aux baigneurs. Je vous saurais gré de l'inviter à les faire enlever... »

Et plus loin :

« Des Cafetiers désirent installer des boutiques provisoires sur les bords du Cher. Je vous demande de ne pas le permettre, même si la Commune émet un avis favorable à ces installations, et de réserver exclusivement cette rive au Syndicat d'Initiative pour les baigneurs, les pêcheurs et les simples promeneurs. »

Ainsi donc, le Président du Syndicat d'Initiative voulait éloigner des *bords immédiats* du Cher, avant même qu'ils s'y soient installés, tous les cafetiers, sans exception, qu'ils soient de Preuilly, de Sainte-Thorette, de Mehun ou d'ailleurs. Il restait la possibilité à M. le Maire de Preuilly de placer sur les terrains communaux les Commerçants de son choix, c'est-à-dire *exclusivement ceux du pays* ; ou bien, M. le Maire et M. l'Adjoint avaient lu ma lettre et n'ont pas voulu comprendre ou bien ils ont cru utile de jeter dans le pays des bruits tendancieux pour discréditer le Syndicat d'Initiative, grâce à l'action duquel, cependant, la Plage, les moyens de transport et les routes ont bénéficié et vont bénéficier d'améliorations importantes.

Quant aux Cafetiers de Preuilly, s'ils préfèrent la grande concurrence au monopole qu'on pouvait peut-être instituer en leur faveur, ils ont satisfaction ; qu'ils sachent bien, en effet, que la plage étant propriété de l'Etat, tout Commerçant peut maintenant s'y installer, même sans la permission de MM. les Conseillers municipaux, et c'est ce que le Syndicat voulait éviter.

L. G.

Aux Chevaliers de la Gaule

La Société des pêcheurs à la ligne « Au Gardon de Preuilly-Plage » informe les pêcheurs que le Bureau de la Société de pêche de Preuilly a été ratifié en Assemblée le 24 juin 1934. En conséquence, la Société des pêcheurs à la ligne a demandé l'amodiation d'un lot. Inutile de vanter le coin charmant, où les travailleurs, tout en taquinant le gardon, se reposent des fatigues des usines et des champs et nous pouvons affirmer, dès maintenant, que pas un pêcheur partira bredouille quand le lot sera loué à la Société des pêcheurs à la ligne. Il est inadmissible qu'un ou deux braconniers vivent du produit de la pêche au détriment de la collectivité qui, elle, n'en fait pas un métier.

Aux pêcheurs des Communes voisines ainsi qu'aux Sociétés de pêche nous tendons la main. Hâtez-vous de vous faire inscrire au siège social : Café Cosson, à Preuilly-sur-Cher.

Nous demandons aux personnes qui reconnaissent le bien fait à la Commune par Messieurs les Touristes et Pêcheurs, de nous aider pécuniairement, afin d'organiser ce joli petit coin. Des cartes de membre-fondateur seront remises aux personnes qui voudront bien se faire inscrire en envoyant la somme de *dix francs* (10 francs), au Trésorier de la Société, au Siège social.

Le Président, L. VENIAT.

LES GRANDS HOMMES DE PREUILLY

A M. Honoré GUYOT, Maire de Preuilly, Conseiller d'Arrondissement.

A tout seigneur, tout honneur.

Le règne de M. Guyot sur la Commune a commencé le jour où il a pu épouser une riche héritière dont les propriétés s'étendent sur la plus grande partie de la Commune, sur Quincy et sur Avord.

Vigneron de Bourgogne, il n'a pas toujours le gai tempérament des Bourguignons. Il ne sait ni rire, ni chanter.

Il a cependant un cœur excellent.

Secourable aux malheureux, charitable pour tous, il a des gestes qui révèlent une éducation profondément chrétienne. Sa fortune lui permet sans doute ses libéralités à l'égard de tous ; mais combien, à sa place, ne sauraient pas, avec le même cœur, se rapprocher de ceux qui sont moins heureux que lui.

Disons encore que M. Guyot a eu le grand bonheur d'être plusieurs fois père et le grand malheur de perdre une fille bien-aimée, et c'est peut-être ce qui explique que, secondé par une femme qui a le respect et l'estime de tous, il comprend bien les douleurs des autres.

Mais il est homme et il a aussi des défauts. Habitué à commander chez lui, il agit parfois avec les gens du pays comme s'ils étaient ses domestiques. Et cela ne réussit pas toujours, pas même avec M. le Curé Mazerat.

Disons malgré cela qu'en tout, il essaie d'être juste ; car ce serait mal que d'égratigner trop un homme qui se consacre, avec le désintéressement le plus absolu, depuis 30 ans à l'administration de la Commune ; aussi, qu'il soit bien entendu que s'il nous arrive de critiquer le Maire de Preuilly, ce n'est pas M. Guyot personnellement que nous critiquerons, mais des actes du Conseil municipal, dont il est le porte-drapeau.

Tableau d'Horreur

A côté des grands hommes, nous placerons les petites femmes : celles qui rampent, qui salissent les autres par tous les moyens en leurs pouvoirs, celles dont la plume anonyme va porter les injures à domicile quand on a peur de dire en face sa haine jalouse à son prochain.

Preuillois, à côté des simples et naïves mauvaises langues et au milieu d'un ensemble de braves gens, il y a quelques lâches, il y a quelques canailles parmi vous. Laissez-les à leur triste besogne.

Une Gouvernante

Elle est à la fois bonne, cuisinière et gouvernante. Elle a peut-être d'autres fonctions ; mais celle de gouvernante, elle entend l'exercer en gouvernant vraiment.

Bien renseignée sur les affaires municipales, elle en parle à son aise, comme si elle était le Maire en personne.

Intelligente certes, elle est encore plus méchante et jalouse que futée et cela elle le porte sur sa figure : un menton très avancé qui fait carnaval avec le nez taillé en pointe, un regard perçant, des doigts allongés et recourbés, lui donnent l'air d'un oiseau de proie.

Et cela inquiète les gens de la Commune étant donné l'ascendant qu'elle prétend avoir sur son patron. Celui-ci est un brave homme : célibataire endurci, il n'a jamais connu d'autre foyer que celui de ses Parents. Il aurait fait, cependant, un époux modèle, un excellent père de famille, mais à défaut d'expérience personnelle, il peut sans doute utiliser les connaissances de sa gouvernante ! Qu'il en use, sans en abuser, car un exemple assez récent a démontré que les Preuillois se débarrassent, sans reconnaissance, de ceux qui leur paraissent gouvernés.

Qu'il conseille un peu plus de discrétion à sa gouvernante. Que s'il lui arrive de lui parler de ses affaires il la prie de ne pas, dans trop de maisons, donner ses impressions et répandre son fiel.

Car elle a une amie aussi bavarde qu'elle et plus mauvaise encore, qui saura faire son profit des ragots et dont nous aurons sans doute l'occasion de parler.

Une Grande Fripouille

Il se plait à débiner les personnes qui ne lui demandent rien, à les salir, comme si sa boue avait assez de qualité pour prendre sur les honnêtes gens.

Qu'il se regarde donc, cet ivrogne, qui n'a jamais pu choisir sa voie, et dont la vie est un scandale continuel.

Je l'ai connu il y a 26 ans, garçon de cantine. Et bien souvent il me montrait cyniquement, quand j'allais à cette cantine, terminer la veillée, non pas les pourboires de la journée, mais ce qu'il avait gratté à son patron, et cela s'élevait régulièrement à une pièce de cent sous (cinq francs d'avant-guerre c'est vingt-cinq francs d'aujourd'hui). J'étais jeune, il m'avait rendu un menu service et je n'avais pas l'âme d'un délateur : je ne l'ai donc jamais dénoncé.

Mais me laisser salir par cet être puant, jamais ! Aussi qu'il se surveille, car s'il le faut, je ferai imprimer son nom en gros caractères dans ce journal et citerai un fait plus récent qui démontre qu'il n'est pas plus honnête aujourd'hui qu'il y a 26 ans.

Les Communiqués doivent être adressés à M. Véniat, gérant des " ECHOS DE PREUILLY ", à Preuilly, ou à l'Imprimerie Nouvelle, rue Fulton, à Bourges.

La Plage de Preuilly

De nombreuses observations sont enregistrées chaque jour, par le Syndicat d'Initiative, au sujet de l'entretien de la plage de Preuilly et de ses abords.

Le Bureau du Syndicat tient à décliner toute responsabilité pour un état de choses auquel il n'est en son pouvoir de remédier qu'avec un accord avec la Commune, accord que celle-ci a refusé de réaliser.

Cependant le Conseil Municipal avait pris l'engagement de faire lui-même les travaux suivants qui étaient au programme du Syndicat :

1° Installation d'un plongoir ;

2° Aménagement des voies d'accès à la plage ;

3° Installation de W.-C. ;

4° Installation d'une pompe sur la fontaine ;

5° Construction de cabines ;

6° Nettoyage de la plage elle-même.

Disons bien vite que ce programme sommaire qui donnait provisoirement satisfaction au Syndicat a été presque totalement exécuté.

Certains points laissent cependant bien à désirer.

Les W.-C. ont été installés en amont et à moins de 50 mètres de la fontaine, ce qui peut être une cause de contamination de l'eau. Les buses placées au-dessus de la source, qui jaillit de moins de 0 m. 50 de profondeur, ne sont pas entourées d'une aire de ciment, de sorte que l'eau tirée de la pompe pour le lavage des mains ou pour tout autre usage retourne dans la fontaine en pénétrant par le sol sableux que l'on foule aux pieds, et il n'est pas sûr qu'elle soit suffisamment filtrée pour être consommée sans danger.

Aucune cabine n'a encore été édifiée. Nous voulons penser qu'il n'y a là qu'un simple retard et qu'avant peu ce travail urgent sera exécuté. Il faut bien constater que le Conseil Municipal est sur la bonne voie, et qu'il semble bien vouloir persévérer. Il a raison. Les touristes ne continueront à venir nombreux sur ce coin charmant qu'autant qu'on aura mis un peu de bonne volonté pour les recevoir proprement ; ils ne paieront sans récriminer les taxes de stationnement qui doivent compenser les frais importants engagés par la Commune que s'ils ont la certitude que l'on fait quelque chose pour eux.

Ils ne feront un peu de commerce sur place que s'ils ne se sentent pas indésirables.

Et que l'on ne nous dise pas que la plage ne profitera qu'aux commerçants, cela n'est pas vrai : cultivateurs et vignerons trouveront là un écoulement plus rapide de leurs fromages, de leurs œufs, de leur vin, de leurs fruits. C'est donc le sourire aux lèvres qu'ils se doivent d'accueillir sur ce coin charmant de Preuilly, promeneurs, baigneurs et pêcheurs.

Le Syndicat d'Initiative devant se contenter pour le moment de guider et de renseigner, enregistrera les réclamations et les suggestions de tous ceux qui fréquentent Preuilly.

A cet effet, une permanence sera installée chez M. Veniat, au bourg de Preuilly, tous les jeudis et tous les dimanches à partir du 15 août.

Le Bureau du Syndicat.

PREUILLY-PLAGE

Le Syndicat d'Initiative de Preuilly-Plage est heureux d'annoncer aux habitants de Bourges et de Vierzon, qu'à partir de ce jour, une voiture le « Trait-d'Union » desservira Preuilly-Plage, Quincy et Sainte-Thorette, tous les dimanches.

HORAIRE

Départ de Vierzon : 7 h. 15 et 13 h. 15 ; arrivée à Preuilly : 8 heures et 14 heures.

Départ de Bourges : 10 h. 15 et 15 h. 15 ; arrivée à Preuilly : 11 heures et 16 heures.

Départ de Preuilly : 14 h. 15 et 19 heures ; arrivée à Bourges : 15 heures et 19 h. 45.

Départ de Preuilly : 20 h. 30 ; arrivée à Vierzon : 21 heures.

Les communes de Quincy et de Sainte-Thorette seront desservies au passage.

Rassemblement à Bourges, place de la gare, avec arrêt place Rabelais.

Rassemblement à Vierzon, place de la Gare, arrêt au Petit-Paris et au Bourgneuf.

Rassemblement à Preuilly, à Quincy et à Sainte-Thorette, place de l'Eglise.

*
**

Le Trait d'Union fera également, sur notre demande, le service les lundi, mercredi, jeudi et samedi, aux heures ci-après :

Départ de Vierzon. — Vierzon, 7 h. 15 et 13 h. 15 ; Brinay, 7 h. 30 et 13 h. 30 ; Quincy, 7 h. 45 et 13 h. 35 ; Preuilly, 8 heures et 14 heures ; Ste-Thorette, 8 h. 10 et 14 h. 10 ; Marmagne, 8 h. 20 et 14 h. 20 ; Le Luet, 8 h. 30 et 14 h. 30 ; Pierrelay, 8 h. 30 et 14 h. 35 ; Bourges, 8 h. 40 et 14 h. 40.

Départ de Bourges. — Bourges, 10 h. 15 et 17 h. 30 ; Pierrelay, 10 h. 20 et 17 h. 35 ; Le Luet, 10 h. 25 et 17 h. 40 ; Marmagne, 10 h. 35 et 17 h. 50 ; Sainte-Thorette, 10 h. 50 et 18 h. 05 ; Preuilly, 11 heures et 18 h. 15 ; Quincy 11 h. 10 et 18 h. 25 ; Brinay, 11 h. 25 et 18 h. 40 ; Vierzon, 11 h. 40 et 18 h. 55.

A la Rotonde

Mme PARIS

Vous trouverez

BON VIN, BONNE BIÈRE
REPAS RAPIDES,
FRITURE, etc...

Le Gérant : L. VENIAT.

Imprimerie Nouvelle. — BOURGES.

Le Gérant L. Veniat.